



La charte du bénévole

Vous qui avez décidé de vous engager comme bénévoles dans l'organisation de notre meeting international VW à Château-d'Oex, vous en serez les véritables acteurs et en garantirez le succès.

Ce guide a pour objectif de vous renseigner sur ce que l'on attend de vous et sur ce que nous vous offrons !

Droits du bénévole

- Le bénévole a droit à 1 ou 2 t-shirts « staff » en fonction du nombre de jours et de périodes de travail.
- Le bénévole a droit à des boissons non alcoolisées durant ses périodes de travail.
- Le bénévole a droit à un repas (dîner ou souper) en fonction de la période de travail.
- Le bénévole reçoit une formation auprès de son responsable de poste et peut s'adresser au responsable des bénévoles en cas de souci ou de question.
- Le bénévole dispose d'un endroit calme pour manger et se reposer.
- Un mineur peut fonctionner comme bénévole suivant le poste choisi et sous la responsabilité d'un ou des parents/s.
- En guise de remerciement, un souper est offert à tous les bénévoles durant l'année suivant le meeting.

Devoirs du bénévole

- Le bénévole s'engage à travailler durant la période complète choisie (sauf cas exceptionnels).
- Chaque bénévole doit porter le t-shirt du staff uniquement pendant son travail.
- Chaque bénévole s'engage à rester courtois et poli envers les participants et le public.
- Chaque bénévole s'engage à rester sobre (alcool) durant son activité.
- Chaque bénévole se trouvant dans une situation délicate doit en informer soit le responsable du poste, soit le responsable des bénévoles.
- Chaque bénévole s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition.
- Toute personne souhaitant devenir bénévole doit remplir le formulaire d'inscription papier en indiquant de manière lisible ses coordonnées (afin de pouvoir être invitée au souper de remerciement) ou utiliser le formulaire en ligne sur le site Internet du meeting.
- Chaque bénévole représente l'image du club aux yeux des participants et du public ; un comportement jugé intolérable engendrera la suppression des avantages du bénévole.